

les transporteurs. Toutefois, on a exprimé le désir qu'un plus grand nombre de transporteurs maritimes soient amenés à faire escale dans les ports canadiens, de façon à améliorer l'accès vers les destinations étrangères. Par exemple, comme l'a indiqué un petit fabricant de machines non électriques de l'Ouest:

"À l'heure actuelle, la plus grande partie de nos expéditions est envoyée vers un port américain par camion ou par chemin de fer, parce que les bateaux ne font pas escale dans le port canadien concurrent à cause des droits de port élevés."

4.8 DOMMAGES ET TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

On a enregistré très peu de plaintes en ce qui concerne les dommages et les réclamations, ce genre d'incidents ne survenant que rarement. En général, les exportateurs considèrent que le traitement des réclamations s'effectue dans un délai raisonnable. Un emballage convenable et une assurance permettent d'éviter les difficultés.

4.9 UTILISATION DES INSTALLATIONS PORTUAIRES

On ne relève que très peu de plaintes en ce qui concerne l'utilisation des installations portuaires dans les PMD de destination. Ceux qui ont enregistré des retards dus à l'encombrement des ports de débarquement dans les PMD proposent que le gouvernement canadien fournisse une aide technique et financière à ces pays pour qu'ils puissent améliorer leurs installations portuaires et leur système de transport routier.

4.10 DOCUMENTS ET DOUANES

Le sentiment général exprimé par les exportateurs est que les formalités nécessaires ne sont pas, dans l'ensemble, excessivement pénibles. Cependant, plusieurs compagnies ont fait observer que des initiatives de la part du gouvernement pour que des mesures soient prises au niveau international afin d'uniformiser et de limiter les documents requis pour la livraison des produits d'exportation, seraient utiles. Les normes relatives aux documents sont établies par les importateurs comme par les exportateurs, et l'on pourrait envisager de revoir les formalités exigées par le Canada; par exemple, un exportateur de produits agricoles a éprouvé des difficultés avec les documents d'exportation requis par le Canada, et aimerait que les procédures soient simplifiées. Les formalités douanières, traditionnellement, ne posent que rarement des problèmes.

4.11 RÔLE DES COMPAGNIES NATIONALES DANS LES VENTES À L'EXPORTATION

Les particularités que présente le recours aux services des compagnies nationales et l'opinion des expéditeurs (pondérées selon la valeur des exportations de l'entreprise) figurent sur le graphique 7. En général, les exportateurs jugent que les conditions ne sont pas